

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1168

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2015, a adopté le règlement n° 1168, intitulé : « **Imposition de taxes et compensations pour services pour l'année 2016** ».

Il est décrété par ce règlement ce qui suit :

| DESCRIPTION | 2016 |
|--|----------|
| Taxe foncière générale à taux variés | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration, hygiène, loisirs, urbanisme et dette ▪ Incendie et police ▪ Transport, voirie et prise en charge du réseau routier | |
| Catégories : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ résiduelle (résidentielle et autres) | 0,659 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ agricole | idem |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ immeubles à six logements ou plus | idem |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ terrains vagues desservis | idem |
| Catégorie : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ immeubles non résidentiels | 0,795 \$ |
| Catégorie : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ immeubles industriels | 0,761 \$ |
| Taxe d'eau et d'égout / secteur du village | 351 \$ |
| Taxe d'eau / secteur du domaine Pineault | 204 \$ |
| Taxe des ordures, matières recyclables et matières organiques putrescibles | 199 \$ |


Le paiement du compte de taxes sera échelonné sur 4 versements, soit :

- 8 février 2016;
- 11 avril 2016;
- 14 juin 2016;
- 6 septembre 2016.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9^e jour
du mois de décembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1168

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 9 décembre 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 9^e jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier